

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11/06/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 39

Quorum : 22

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

N° 12_170626

OBJET : FINANCES
BUDGET ECONOMIE
EMPLOI

Affectation du résultat 2025 -
Budget annexe Pompes
funèbres

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°12_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Monsieur Denis GRANDJEAN rapporte :**

Dans sa séance du 17 juin 2026, le Conseil municipal a approuvé les résultats du compte financier unique 2025 du Budget annexe des Pompes funèbres.

Selon l'instruction M4, après constatation du résultat d'exploitation, la Collectivité peut affecter celui-ci, s'il est excédentaire, en priorité :

- au financement des dépenses d'investissement à hauteur du montant correspondant aux plus-values nettes de cessions d'actif (recette au compte 1064 « réserves réglementées »),

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (diminué du montant des plus-values nettes de cessions d'actif) après prise en compte des restes à réaliser d'investissement (recette au compte 1068 « autres réserves »),

- pour le solde, au financement de la section d'exploitation ou affecté en dotation complémentaire d'investissement.

À la clôture de l'exercice 2025, le résultat d'exploitation du Budget annexe des Pompes funèbres est excédentaire de 269.854,23 euros. En l'absence de plus-values de cessions et de besoin de financement de la section d'investissement, il est affecté en totalité au financement de la section d'exploitation.

La section d'investissement étant excédentaire, le solde d'exécution de 7.589,44 euros est reporté en recette d'investissement (R001).

Cette délibération propose d'approuver l'affectation du résultat 2025 du Budget annexe des Pompes funèbres de la Ville d'Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le compte financier unique 2025 des Pompes funèbres, voté le 17 juin 2026,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER l'affectation du résultat d'exploitation du Budget annexe des Pompes funèbres à la clôture de l'exercice 2025, soit 269.854,23 euros à la section d'exploitation en résultat reporté (compte R002).

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 013-211300058-20260619-12_170626-DE

webdelib

Délibération n°12_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME